

## Territoires ultramarins : Citeo souhaite expérimenter une technologie innovante pour valoriser localement les déchets d'emballages en verre.

En 2022, en France, 2,3 millions de tonnes de verre d'emballages ménagers (bouteilles, pots et bocaux) ont été recyclées. Généralement, ces déchets d'emballages sont fondus en verrerie pour permettre la fabrication de nouveaux contenants. Dans les territoires d'Outre-mer, cette application n'est pas possible en raison de l'absence de verrerie : les emballages en verre sont principalement broyés pour utilisation en sous-couche routière ou en remblai de canalisation. Citeo, en collaboration avec l'ATANC et le CSTB, a testé une solution innovante pour recycler le verre d'emballages ménagers en filtration d'assainissement non collectif. Les territoires ultramarins constituent des terrains pertinents pour la mise en œuvre opérationnelle des prochaines étapes de l'expérimentation.

Fabriqué à partir de sable, le verre peut se substituer à ce dernier dans diverses applications. C'est le cas notamment en assainissement non collectif, où le sable est utilisé pour l'épuration des eaux usées. Afin de vérifier la faisabilité du recyclage du verre d'emballages ménagers en filtration d'assainissement non collectif, Citeo a mené une expérimentation en collaboration avec l'ATANC (Association des Techniciens en Assainissement Non Collectif) et le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

**Conduite en 2020 sur un chantier dans les Pays de la Loire, l'expérimentation a permis de montrer l'aptitude du sable de verre recyclé en tant que média filtrant en substitution au sable classique utilisé dans les filtres à sable verticaux de l'assainissement non collectif.**

Cette solution innovante permet non seulement de réduire l'impact carbone des constructions, en accord avec les objectifs de la réglementation environnementale 2020 (RE2020), mais aussi de proposer une solution alternative de valorisation des déchets d'emballages ménagers en verre dans les Outre-mer.

Le filtre à sable de verre recyclé fournit, à ce titre, un exemple concret d'économie circulaire des déchets d'emballages ménagers, et ouvre de nouvelles perspectives pour la filière d'assainissement non collectif.

**Les résultats de cette première étape d'expérimentation permettent d'envisager la mise en œuvre opérationnelle et complète du filtre à sable de verre recyclé dans les territoires ultramarins.**

Néanmoins, afin de pouvoir être exploitée dans le domaine public, cette technologie innovante doit, au préalable, être certifiée et reconnue par les assureurs en décennale. Dans cette optique, les prochaines étapes de l'expérimentation sont :

- La mise en œuvre d'une Appréciation Technique Expérimentale (ATEx) sur une quinzaine de chantiers d'un même territoire et par des entreprises locales de tailles variées ;
- L'élaboration d'une règle professionnelle, permettant la libre exploitation du média filtrant par tous les acteurs de l'assainissement, publics comme privés.

**Jean Hornain, Directeur général de Citeo** : « Les territoires ultramarins ont été identifiés comme prioritaires pour les prochaines étapes de l'expérimentation parce qu'ils renferment 80% de la biodiversité française et, à ce titre, la problématique d'extraction de sable de carrière y est particulièrement prégnante, et aussi parce

*que les contraintes d'insularité ou d'enclavement auxquelles ils sont confrontés y renforcent l'importance de développer des solutions locales et durables. »*

## **Contact presse région**

Citeo – Dany Guilbaud

[citeo.regions@lamerie-rp.fr](mailto:citeo.regions@lamerie-rp.fr)

06 87 58 65 96

### **A propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.